

Date de publication : **27/01/2026**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles R. 515-6 et 515-16 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;

Vu la lettre interministérielle du 12 septembre 2025, désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement à partir du 2 octobre 2025 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Armelle MORARD-REBUFFET, directrice adjointe du département Risque Opérationnel et Contrôle Permanent, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du département Risque Opérationnel et Contrôle Permanent visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 15 janvier 2026

En un exemplaire original

Le directeur général
Rémy RIOUX